

## Fiche métier

# Expert technique international (ETI) en politique du français

### Missions

#### Principales (à Vanuatu, en institut de formation d'enseignants)

- Formation d'enseignants et de formateurs en didactique du FLE et FLS
- Recrutement et encadrement des formateurs nationaux au sein de l'institut
- Animation de l'équipe francophone (réunions, harmonisation des pratiques, suivi et amélioration des programmes, mise en place de projets...)
- Assistance technique à la direction de l'institut de formation des enseignants
- Co-gestion des crédits alloués par le gouvernement français
- Préparation et déploiement logistique du concours national de recrutement des futurs enseignants du primaire et du secondaire

#### Principales (à Madagascar, auprès du Secrétariat Général du MEN)

- Participation à la réalisation d'un plan stratégique pour le français s'inscrivant dans les orientations préconisées par le Plan Education Pour Tous tel qu'agrée par

#### Secondaires (dans les deux cas)

- Participation, à la demande des partenaires locaux et de la tutelle française, à des réunions, expertises, manifestations
- Rédaction de rapports, d'expertises à la demande des autorités locales ou françaises
- Interventions dans le domaine de spécialité lors de rencontres nationales ou internationales
- Organisation d'événements à caractère scientifique (ex. : séminaires universitaires)
- Animations à caractère culturel et linguistique à certains moments phares de l'année
- Evaluations diverses (établissements, formations, système éducatif, dispositifs, projets, dossiers de candidature...)
- Identification de bénéficiaires de formations financées par le gouvernement français (bourses)

l'ensemble des bailleurs de fonds et le MEN.

- Identification et mise en réseau de l'ensemble des partenaires susceptibles de concourir à la conception et à la mise en œuvre du plan stratégique
- Recherche des partenaires pédagogiques et financiers tant à Madagascar qu'auprès des institutions ou bailleurs bi ou multilatéraux
- Développement d'actions, d'animations et d'outils pédagogiques
- Identification des actions à mener pour renforcer les capacités des enseignants

## Conditions d'accès à l'emploi

Selon le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le candidat doit répondre à plusieurs critères :

- « être **titulaire de la fonction publique**. **Exceptionnellement**, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, des **agents contractuels non-titulaires** peuvent être recrutés,
- quel que soit le niveau des diplômes obtenus, avoir **l'expérience nécessaire** pour le type de poste demandé,
- avoir des **connaissances linguistiques suffisantes** (il conviendra de joindre au dossier le résultat des tests de langue en cours de validité ou une copie de certification(s) déjà obtenue(s) – ces tests et certifications doivent s'appuyer sur le CECRL (Cadre européenne commun de référence pour les langues),
- répondre au **principe de mobilité** (alternance de séjours entre la France et l'étranger avec un temps de séjour minimal de deux ans en France). Il est par ailleurs exigé que la durée de séjour du candidat à l'étranger au cours des dix dernières années ne soit pas supérieure à sept ans, tous statuts confondus et quel que soit l'employeur considéré.

Les jeunes diplômés, dont l'expérience professionnelle se limite à des stages ou à des courts séjours en entreprises (en France ou à l'étranger), ne possèdent pas le profil nécessaire pour occuper ce type d'emploi. Ils peuvent faire acte de candidature pour le **Volontariat international**. Tous les candidats doivent **obligatoirement** déposer un dossier de candidature en ligne sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, selon la procédure indiquée dans le mode opératoire ».

Les candidats titulaires du ministère de l'éducation nationale, et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, quelle que soit leur situation administrative et statutaire, sont invités à se reporter au BO adéquat qui sort généralement en juin.

## Mots-clés

Expertise, politique linguistique éducative, politique du français, bailleurs de fonds internationaux, formation des enseignants, systèmes éducatifs.

## Activités

Les ETI relevant des services de coopération et d'action culturelle sont chargés, sous l'autorité de l'ambassadeur, dans le cadre des priorités définies par la Direction Générale Mondialisation, Culture, Enseignement, Développement international (DGM) d'une mission de conception, de coordination, d'animation, de mise en œuvre et de gestion de la politique du français. Les postes se situent sous l'autorité hiérarchique des COCAC et au sein d'institutions, de services ou de ministères de l'éducation étrangers.

## Suivant le profil du poste :

- Expertise au sein du Ministère de l'Education Nationale et/ou du Ministère de l'Enseignement Supérieur
- Direction de projet (avec ou sans Fonds de Solidarité Prioritaire)
- Co-réalisation d'un plan stratégique national en politique linguistique éducative
- Formation d'enseignants, de formateurs, de conseillers pédagogiques ou de chefs d'établissements
- Encadrement et animation d'équipes locales et françaises
- Assistance technique à la direction d'un centre de formation
- Elaboration de projets avec mobilisation de partenariats locaux, régionaux, bilatéraux et multilatéraux dont les bailleurs de fonds internationaux
- Conception d'outils d'enseignement et/ou de formation au niveau national
- Recherche de financements

Gestion de crédits

## Compétences et aptitudes (telles qu'elles sont officiellement évaluées) :

Qualités professionnelles évaluées chez un ETI :

- Aptitude à la communication
- Aptitudes au changement
- Capacité d'analyse
- Sens de l'initiative
- Expression écrite
- Expression orale
- Qualités relationnelles
- Respect des délais
- Sens de l'organisation
- Sens du travail en équipe
- Investissement dans les fonctions, motivation
- Aptitude à transmettre et à informer

Compétences d'encadrement évaluées chez un ETI :

- Capacité à organiser et animer le travail d'une équipe

- Capacité à anticiper, fixer des objectifs, définir des orientations et assurer leur mise en œuvre
- Capacité à faire assurer le traitement des dossiers, à développer des compétences et à déléguer
- Capacité à identifier les priorités et à gérer l'urgence
- Capacité d'écoute, de conseil et de communication

## Compétences et aptitudes non-évaluées :

- Ténacité
- Sens du compromis sans tomber dans la compromission
- Force de caractère et capacité à résister aux charges émotionnelles (pays du tiers monde)
- Capacité d'adaptation
- Compétences interculturelles
- Adaptabilité à une ou des hiérarchies parfois moins compétentes que l'ETI dans son domaine de spécialité
- Acceptation de la raison politique
- Maintien d'une éthique professionnelle et personnelle malgré des sollicitations contraires

## Organismes recruteurs

Ministère des Affaires Etrangères  
 Agence Française de Développement (AFD)  
 Expertise France

## Rémunération

Elle varie en fonction du type de contrat dont on bénéficie : contrat d'expatriation ou contrat de recrutement sur place (CRSP), à ne pas confondre avec le contrat de recrutement local.

- Les contrats d'expatriation s'adressent généralement à des agents titulaires de l'Education Nationale mais également à des contractuels. La rémunération se compose d'un salaire indiciaire de base identique à celui perçu en France (pour les fonctionnaires) et d'une indemnité de résidence. Une indemnité d'établissement est également perçue avec le premier salaire perçu à l'étranger. Le déménagement est pris en charge à l'aller et au retour. Les billets d'avion sont pris en charge chaque année pour l'agent et sa famille.
- Les CRSP s'adressent à des agents titulaires ou contractuels qui résident depuis au moins trois mois dans le pays de recrutement et n'ayant pas, durant cette période, bénéficié d'un statut d'expatrié du MEAE dans le même pays. Le traitement est composé du salaire indiciaire de base et d'une indemnité de résidence égale à 15 % de l'indemnité de résidence attribuée aux agents expatriés en poste. Aucun avantage ne s'ajoute à la rémunération.

Dans les deux cas, les candidats retenus sont recrutés sous contrat à durée déterminée d'une durée initiale de 2 ans. Ils peuvent éventuellement être renouvelés pour une ou deux années supplémentaires. Pour les agents non titulaires, un indice est déterminé au vu de la carrière antérieure : diplôme le plus élevé et ancienneté.

Dans les deux cas, l'indemnité de résidence varie en fonction du pays d'affectation et du poste occupé.

## Évolution de carrière

Aucune à envisager a priori dans la mesure où l'agent recruté est en CDD. Cependant, il arrive que certains agents obtiennent un deuxième poste d'expatrié avec des fonctions de même nature ou plus importantes que celles initialement occupées. Pour ce faire, une nouvelle expatriation est à envisager.

## Ressources

[https://pastel.diplomatie.gouv.fr/transparenceext/transparence\\_emplois\\_reseau\\_etranger.php](https://pastel.diplomatie.gouv.fr/transparenceext/transparence_emplois_reseau_etranger.php)

<https://www.expertisefrance.fr/>

[https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Expertise\\_francaise\\_a\\_l\\_international.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Expertise_francaise_a_l_international.pdf)

<https://www.afd.fr/fr>

Vanuatu:

<https://gouv.nc/actualites/21-07-2017/la-collaboration-avec-le-vanuatu-saccentue>

<https://cooperation-regionale.gouv.nc/fr/la-cooperation-dans-le-pacifique-les-pays-du-reseau/vanuatu>

<https://vu.ambafrance.org/Entretien-avec-Anne-Sophie-Vivier-d-Expertise-France>

Madagascar:

<http://www.mapef.org/>

[http://www.mapef.org/IMG/pdf/actes\\_mapef\\_bat\\_der\\_de\\_der\\_150415.pdf](http://www.mapef.org/IMG/pdf/actes_mapef_bat_der_de_der_150415.pdf)

<http://languedutravail.org/d%C3%A9clic-1-2-et-3-un-photo-langage-malgache-pour-le-public-francophone>

## Contacts professionnels

Courriel : [magali.lemeunier-quere@ac-rennes.fr](mailto:magali.lemeunier-quere@ac-rennes.fr)